

GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE DE GAZ



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

En centralisant les besoins des acheteurs au sein d'une procédure unique, les appels d'offres du Sigeif permettent non seulement de profiter d'un effet de masse important mais aussi de simplifier le travail des services des membres en toute sécurité, sur les plans financier, technique et juridique.



Le Sigeif, un acteur majeur sur le marché du gaz en France

- Création en 2004.
- Une dizaine de consultations effectuées depuis 2006.
- Près de 500 adhérents (entités publiques ou privées), avec un total de plus de 11 000 points de livraison.
- Un marché de plus de 150 millions d'euros par an (représentant un volume de plus de 3 TWh).
- 11 fournisseurs ont participé au dernier appel d'offres (2016).



Un achat optimisé et sécurisé

- Des **prix compétitifs** : à titre indicatif, - 20 % en moyenne par rapport au tarif réglementé en vigueur jusqu'à fin 2015.
- Des marchés attribués sur la base de l'offre la mieux disante (prix et services associés).
- Des **économies** d'échelle par la mutualisation des procédures de consultation et de contrôle du suivi du marché : évolution des prix de règlement, conformité des factures, intercession auprès des titulaires de marché, etc.
- Une **stratégie d'achat** élaborée en concertation avec les membres et les fournisseurs.
- Des **services associés** : suivi des données de consommation, accès aux consommations journalières des sites télé-relevés, services d'efficacité énergétique (voir fiche dédiée).
- Des **supports d'information** et de communication et des modules de formation pour suivre les évolutions du secteur (réunions d'information, groupes de travail, visites de sites, mailings, site Internet, etc.).

1^{ER}

ACHETEUR PUBLIC
DE GAZ
EN ÎLE-DE-FRANCE



COMMENT REJOINDRE LE GROUPEMENT ?

- Le groupement est ouvert à toutes les entités, publiques ou privées : collectivités territoriales, établissements publics locaux ou nationaux, hôpitaux, bailleurs sociaux, structures de droit privé, etc.
- Les membres formalisent leur adhésion par une décision prise selon leurs règles internes (par exemple, une délibération de l'assemblée pour une collectivité).
- Une participation financière est prévue afin de régler les frais afférents au fonctionnement du groupement supportés par le Sigeif.



Charlotte Bensa



01 87 04 02 18



www.achat-gaz.fr
groupelement-de-commandes@sigeif.fr